

Mes réponses en vert

1. **Développer le parc des logements très sociaux PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion), accessibles aux ménages à bas revenus.** Seulement 30 % des logements construits en Ile-de-France en 2016 sont des PLAI, alors que plus de 70 % des demandeurs en Ile-de-France ont un niveau de revenu nécessitant l'accès à ce type de logement.

Le logement est, pour moi, au même titre que l'air ou l'alimentation un droit fondamental. Il est donc indiscutable d'avoir des logements adaptés à TOUTES les catégories sociales en nombre suffisant.

Bien entendu, c'est par de la réglementation que nous pourrions obtenir une répartition la plus équilibrée possible des logements. Sur l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, je vois bien que certaines communes contournent leur devoir de solidarité (et donc leur quota) en favorisant des logements pour les étudiants par exemple. Sans opposer les types de logement sociaux, leur choix est avant tout guidé par des visées électoralistes auprès des habitants.

2. **Réajuster le montant des aides personnalisées au logement (APL) pour rattraper l'évolution du coût des logements de type PLAI et PLUS (Prêt locatif à usage social),** et ainsi permettre aux familles les plus démunies d'y accéder.

Si le coût des logements augmente, il me semble logique que les aides personnalisées suivent exactement la même progression.

3. **Agir pour « le logement d'abord ».** Privilégier l'accès direct des ménages à un logement, avec si nécessaire un accompagnement social bénéficiant d'un financement adapté, plutôt que d'avoir recours à des solutions palliatives d'hébergement précaire qui sont trois fois plus coûteuses (augmentation des nuitées hôtelières : + 172 % en 5 ans). En outre, le manque de proposition de logements disponibles entraîne une saturation de l'hébergement : un grand nombre de personnes ayant besoin d'une mise à l'abri d'urgence ne peuvent en bénéficier.

Une mobilisation nationale en faveur de la construction de logement et d'utilisation des logements vacants est indispensable pour accueillir dignement. Elle est, comme vous le soulignez, également rentable pour les acteurs publics.

4. **Mobiliser le parc privé** grâce, par exemple, à une amélioration du dispositif de conventionnement Anah pour des logements qui respectent certains plafonds de loyers, consistant en un crédit d'impôt compensant pour moitié la baisse de loyer consentie par le propriétaire. Cela implique de **renforcer l'encadrement des loyers** afin de limiter les écarts entre loyers de marché et bas loyers prévus par le dispositif, et donc les fonds publics à y consacrer. Un parc privé mieux adapté aux ressources des ménages moyens présenterait également l'avantage de limiter le nombre de ménages ayant besoin d'un parc à vocation sociale à bas loyer.

L'encadrement des loyers est une mesure juste de nature à éviter un emballement du marché du locatif privé et j'imagine qu'une conséquence peut être aussi un moindre recours au logement social. Cette mesure portée par Cécile Duflot lorsqu'elle était ministre est pour moi une des quelques



réussites des écologistes pendant le quinquennat précédent malheureusement limitée à quelques villes : Paris, Lille alors que tant de communes en Ile de France étaient concernées.